



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE DOMÈVRE-EN-HAYE SÉANCE ORDINAIRE DU MERCREDI 28 AVRIL 2021 À 18H30

Nombre de membres en exercice : 11 ; Présents : 9 ; votants : 10

Étaient présents : Mesdames CHRETIEN, DI REZZE, HURPEAU, LEMOYNE,
Messieurs BASTIEN, BESANCON, GALIZOT, PIERRON, SEGAULT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Étaient excusés : Monsieur Vincent PREVOT, pouvoir donné à Mme Samar HURPEAU

Était absent : Monsieur Nicolas VEITH

Mme Samar HURPEAU a été désignée comme secrétaire de séance.

Le compte-rendu du dernier Conseil Municipal a été approuvé à l'unanimité, avec une rectification à apporter concernant les affouages en questions diverses.

1 - FINANCES

1) Vote des taxes locales 2021

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité locale et de la suppression de la taxe d'habitation pour les résidences principales, les communes bénéficient à partir de l'année 2021 du transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

Concernant le département de la Meurthe-et-Moselle, ce taux pour l'année 2020 s'élevait à 17,24 %.

Les membres du conseil municipal **décident, à l'unanimité**, de maintenir les taux de la part communal 2021, et d'appliquer les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties.....**29, 84 % ***
*Dont **taux communal : 12,60 % et taux départemental : 17, 24%**
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.....**41, 82 %**

2- QUESTIONS DIVERSES

- **SPL X-DEMAT** : la nouvelle répartition du capital de la société SPL X-DEMAT a été approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal
-  **Affouages** : RECTIFICATION : les affouagistes avaient jusqu'au 30 avril 2021 pour façonner leur bois, et non le sortir (comme indiqué dans le compte rendu du 14.04.2021)

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h30

Le Maire,
Jean-François SEGAULT



La secrétaire de séance,
Samar HURPEAU